
LES MONUMENTS D'ART ET D'HISTOIRE DU CANTON DE GENÈVE

TOME III

GENÈVE, VILLE FORTE

PAR

MATTHIEU DE LA CORBIÈRE (DIRECTION)

ISABELLE BRUNIER

BÉNÉDICT FROMMEL

DAVID RIPOLL

NICOLAS SCHÄTTI

ANASTAZJA WINIGER-LABUDA

AVEC LA CONTRIBUTION DE

MICHEL MEYER

ICONOGRAPHIE ET CARTOGRAPHIE PAR ANNE-MARIE VIACCOZ-DE NOYERS

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE L'ART EN SUISSE SHAS, BERNE

2010

courtines, permet de supposer que l'achat du terrain par Simon de Verceil dut motiver dès 1258 l'établissement d'une maison forte puissante et, par voie de conséquence, la reconstruction complète de la porte d'Yvoire adjacente²¹⁷. En outre, les dimensions et le plan de l'édifice suggèrent qu'il devait constituer une véritable «tour-résidence»²¹⁸, l'ensemble maison forte/porte de ville formant un système défensif fort répandu²¹⁹.

Matthieu de la Corbière

LES CHÂTEAUX

LE CHÂTEAU DE GENÈVE

Aperçu (fig. 121). Localisation: emplacement actuel aux n° 8-10-12-14-16, rue de l'Hôtel-de-Ville; x = 500338; y = 117353. – Construction négociée en 1124 et vers 1124-1128. – Destruction ordonnée en 1156. – Reprise de la construction probablement vers 1168-1174. – Agrandissement vers 1174-1183. – Occupation en 1250 par Pierre de Savoie. – Construction en 1283-1286 d'une enceinte avancée. – Rétrocession en 1288 au comte de Genève. – Occupation en 1291 par le comte Amédée V de Savoie après siège. – Rétrocession vers 1297 au comte de Genève. – Occupation en 1305 par Edouard de Savoie. – Cession en 1305-1306 à l'évêque de Genève. – Occupation en 1307 par Edouard de Savoie. – Rétrocession en 1308 au comte de Genève. – Hypothéqué vers 1316-1319 en faveur de l'évêque de Genève. – Destruction partielle et occupation en 1320 par Edouard de Savoie après siège. – Rétrocession en 1329 au comte de Genève. – Abergement des terrains contigus avant 1350, puis des masures en 1412 et 1423-1424. – Destruction définitive achevée vers 1429-1450.

Introduction

Le château dit de Genève, parfois improprement dénommé «château du Bourg-de-Four»¹, constituait le siège du pouvoir des comtes de Genève dans la cité épiscopale. A ce titre, il formait l'une des plus anciennes résidences fortifiées de la ville. Edifié au XII^e siècle, le château fut désaffecté deux siècles plus tard, puis finalement démantelé au XV^e siècle. La brièveté de son existence témoigne bien des affrontements diplomatiques et militaires dont sa

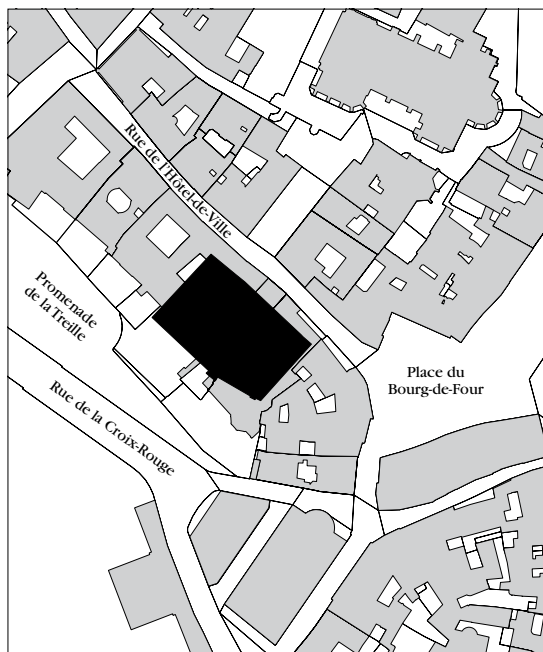


Figure 121
Plan de situation du château de Genève (IMAHGe). – Texte p. 146.

possession fit constamment l'objet. Mais, en dépit de sa disparition prématurée, le château de Genève marqua profondément le tissu urbain, provoquant un étirement du parcellaire au sud et amenant une transformation de la voirie à ses abords. En outre, la porte de la haute-ville qu'il avait commandée demeura, jusqu'à la Réforme, le lieu symbolique de la démonstration de l'autorité des comtes puis de leurs successeurs.

Hormis quelques maçonneries visibles dans des caves, seule l'implantation parcellaire semble aujourd'hui attester de l'emprise du château comtal. La reconstitution de l'ouvrage représente par conséquent un exercice particulièrement périlleux auquel s'attelèrent les savants genevois dès le XVII^e siècle² (fig. 122).

Historique

La fondation. S'appuyant sur des vestiges archéologiques, la répartition des fiefs et le tracé des limites parcellaires et paroissiales, Louis Blondel imaginait que la résidence des comtes de Genève était implantée, à l'époque carolingienne, auprès de la cathédrale, à l'intersection de la rue du Soleil-Levant

et de la place de la Taconnerie (fig. 22). Cette habitation fortifiée aurait succédé à un palais royal construit au VI^e siècle à l'emplacement du siège du gouverneur militaire de la cité, lui-même fondé aux III^e-IV^e siècles sur les décombres d'une maison privée³. Cette hypothèse, reposant en réalité essentiellement sur une assertion de François Bonivard (1493-1570) évoquant un château établi auprès de la place de la Taconnerie, et sur un acte de 1246 mentionnant les ruines d'un énigmatique «prétoire» dominant le Perron⁴, est malheureusement très fragile et résiste peu à une lecture critique des données rassemblées par son auteur.

Interprétant les événements politiques découlant de la mort du roi Rodolphe III de Bourgogne (993-1032), Louis Blondel considérait que le château dit de Genève avait été quant à lui construit dans l'angle sud-est de la cité au XI^e siècle et qu'il aurait alors remplacé «un ouvrage romain défendant l'entrée principale de la ville»⁵. Si cette théorie était également fort hasardeuse, au moins eut-elle le mérite de corriger les spéculations émises au XVIII^e siècle imaginant, sur la base d'une inscription encastrée dans la porte s'ouvrant sur le Bourg-de-Four, que la fortification comtale avait été édifiée par le roi burgonde Gondebaud (476-516)⁶.

On ignore malheureusement si les comtes de Genève disposaient effectivement au Haut Moyen Âge d'une résidence particulière dans la ville. Ils devaient en tout cas partager le gouvernement de la cité avec les évêques de Genève en l'an Mil, mais la dynastie comtale, en butte à la réforme grégorienne, fut forcée d'abandonner ses droits et de reconnaître la suprématie féodale des prélats. Par l'accord de Seyssel, scellé en 1124, Humbert de Grammont (1120-1135) n'accorda au comte Aymon I^{er} (vers 1080-1128) que le rôle d'exécuteur des criminels, de défenseur de l'Eglise et un droit de résidence, la demeure comtale (*statio comitis*) devant toutefois être soumise à la juridiction épiscopale et ne porter préjudice ni à l'Eglise, ni aux biens ecclésiastiques, ni aux citoyens⁷. Si le compromis fut à nouveau négocié et confirmé peu après⁸, les querelles s'aggravèrent au milieu du XII^e siècle.

Le comte Amédée I^{er} de Genève (1128-1178) et l'évêque Arducus de Faucigny (1135-1185) transigèrent finalement en 1156 par le traité de Saint-Simon. L'acte renouvelait certes les clauses de celui de Seyssel, mais stipulait aussi qu'Amédée I^{er} devait démolir toute fortification comtale édifiée

sur terre d'Eglise et était tenu d'occuper une place de familier dans la résidence épiscopale, ainsi que l'exigeait sa fonction d'avoué du prélat⁹. Enfin, l'empereur condamna le comte de Genève, en 1162, à restituer à l'évêque les possessions ecclésiastiques illégalement détenues¹⁰.

En dépit de l'accord de Saint-Simon et de la sentence impériale, la construction du château (*castrum*) de Genève put en fin de compte être reprise, probablement peu après 1168¹¹, et fit l'objet d'une transaction particulière, sans doute en 1174, par l'entremise de l'archevêque Pierre de Tarentaise (1142-1174). Amédée I^{er} de Genève fut contraint de détruire un ouvrage qu'il venait de construire hors des murs de sa forteresse et dut s'engager, sous peine d'excommunication, à ne pas franchir les limites du lieu qui lui avait été désigné en 1124. Mais, faisant fi de ce compromis, le comte Guillaume I^{er}



Figure 122

«*Antiquae Genevae situs*», détail, copie d'un plan à vue historique attribué à JEAN GOULART (vers 1608-1610), JEAN-ROBERT CHOUET (?), avant 1731 (?) (BGE). Ce dessin associe une vue de la porte de la ville et une reconstitution du château de Genève. L'auteur, qui a peut-être pu s'inspirer de vestiges ou d'une vue ancienne, paraît donner une idée assez exacte de la tour castrale. On remarque en outre qu'il semble placer l'entrée de la forteresse au nord-ouest. – Texte pp. 146 et 166.

de Genève (1178-1195) acheva l'édification de la nouvelle enceinte, amplifiant ainsi les défenses de la résidence comtale. Après avoir été excommunié au printemps 1183, le comte reçut à nouveau l'ordre, en 1184 et 1188, de raser ce mur¹².

Ces transactions, étalées sur plus de quarante ans, prouvent que le choix de l'emplacement et la délimitation de l'enceinte du château de Genève avaient fait l'objet de laborieuses tractations. Les comtes de Genève étaient contraints de ne pas accroître la parcelle qui leur avait été finalement concédée, mais, on vient de le constater, c'était chose faite dès les années 1170. Qui plus est, les sentences de 1184 et 1188 ne furent pas suivies d'effet. Désirant mettre fin au litige, l'évêque Aymon de Grandson (1215-1260) décida, par le traité de Desingy conclu en 1219, de lever l'interdit qui frappait les comtes et de remettre l'affaire de la nouvelle courtine à l'arbitrage de l'archevêque de Vienne. Mais, se résignant d'ores et déjà à prendre acte de la situation, le prélat plaça, en signe de paix, le château (*domus comitis*; *castellum Gebennensis*; *castrum Gebennensis*) sous la protection épiscopale¹³. La forteresse devint dès lors le siège légal du vidomne comtal (*vicedomnatus castri et castellanie castri de Gebenna*)¹⁴.

L'ingérence savoyarde. Trente ans plus tard, le conflit gebenno-faucigneran priva les comtes de Genève de la possession de leur résidence. Pierre de Savoie, gendre du seigneur Aymon II de Faucigny (1202-1253), parvint en effet à se saisir de la fortification dans des circonstances que l'on ignore. Puis, la détention du château fut soumise, en juin 1250, à l'arbitrage de l'archevêque de Lyon qui contraignit, à la fin de ce mois, le comte Guillaume II de Genève (1208-1252) à hypothéquer l'ouvrage, entre autres forteresses, en faveur de Pierre de Savoie, jusqu'au paiement d'une indemnité de 10 000 marcs d'argent¹⁵. Ce dernier constitua aussitôt un office de châtelain¹⁶, puis, Pierre de Savoie ayant ceint la couronne comtale de Savoie en 1263 et les comtes de Genève ne parvenant pas à solder leur dette, la fortification passa entre les mains de la Maison de Savoie. Cependant, le conflit delphino-savoyard allait à nouveau faire du château de Genève l'un des enjeux majeurs des affrontements.

La formation d'une large coalition emmenée par les dauphins de Viennois, conclue en juin 1282 et consolidée en 1283 et 1285, força le comte de Savoie à rétrocéder la forteresse au comte Amédée II de

Genève (1280-1308). Ainsi, conformément au traité d'Annemasse, scellé en 1287, Amédée II recouvra la possession de son château (*domus Gebennensis*; *castrum de Gebenna*) à l'automne de l'année suivante, mais il devait s'engager à en prêter hommage au comte Amédée V de Savoie (1285-1323), s'il était prouvé que la fortification ne relevait pas de la supériorité féodale des évêques de Genève¹⁷.

Le comte Amédée II de Genève ne conserva la possession de son château que trois ans. Réagissant à la paix conclue en septembre 1290 par l'évêque et le comte de Savoie, qui reconnaissait l'établissement de la Maison de Savoie à Genève, et répondant aux sollicitations de l'empereur, Amédée II lança ses hommes à l'attaque de la ville en août 1291. Il fit alors dresser une catapulte dans sa forteresse afin de déloger les citoyens partisans de la Savoie réfugiés dans la cathédrale et le quartier canonial. Le comte de Savoie assiégea aussitôt le château comtal qu'il enleva à la fin du même mois¹⁸.

Le traité de paix conclu à Aix en 1293 admit la rétrocession prochaine de la forteresse (*castrum Gebennensis*; *castrum civitatis*) au comte de Genève, mais au terme d'un délai de quatre années au cours duquel elle serait administrée par un châtelain choisi par les deux parties¹⁹. Les hostilités se ravivèrent néanmoins en 1305 et le fils aîné du comte de Savoie, Edouard, paraît avoir réoccupé le château comtal au début de l'été. Puis, par accords passés en décembre 1305 et janvier 1306, Amédée V de Savoie remit la fortification entre les mains de l'évêque Aymon de Quart (1304-1311), sous la condition que le prélat y installerait désormais un officier désigné par le comte de Savoie²⁰. Cependant, de nouveaux affrontements, dont l'attaque de Genève par la coalition delphinale, amenèrent Edouard de Savoie à réinvestir la forteresse, sans doute au mois de juin 1307, bafouant ainsi les droits du prélat²¹. Aymon de Quart ayant porté l'affaire devant l'archevêque de Vienne, les belligérants convinrent, en octobre 1308, que le château serait rendu au comte de Genève qui en prêterait hommage à l'évêque²². Finalement, Guillaume III de Genève (1308-1320) se résolut, vers 1316-1319, à hypothéquer la forteresse en faveur de l'évêque Pierre de Faucigny (1311-1342), afin d'obtenir un prêt de 500 livres²³.

Prenant prétexte d'une attaque du comte de Genève portée contre les faubourgs de la ville, et d'un litige relatif aux droits de juridiction dans la cité, l'évêque ayant fait emprisonner deux

meurtriers dans le château comtal au mépris des prérogatives du vidomne savoyard, le comte de Savoie assiégea la forteresse au printemps 1320. Les opérations, dirigées par Edouard de Savoie et son frère Aymon, épaulés notamment par le comte de Gruyère et les seigneurs de Vaud, de Beaujeu et d'Aubonne, s'achevèrent le 22 avril au terme d'une semaine de combats. Après avoir subi les assauts de 6155 hommes, la garnison épiscopale fut épargnée et put sauver le mobilier de valeur, mais la fortification, gravement endommagée lors de la bataille, fut livrée à la vindicte des citoyens qui commencèrent son démantèlement et prélevèrent des pierres²⁴.

L'évènement valut à la ville et aux assaillants savoyards d'être frappés d'interdit, le comte de Genève faisant quant à lui appel au dauphin de Viennois. À l'issue d'après pourparlers et d'un premier compromis conclu en décembre 1328, un arbitrage trancha en fin de compte les différends le mois suivant. L'évêque s'engagea à lever sa sentence, à payer 1500 livres de dédommagement au comte de Genève et à lui faire grâce de l'emprunt de 500 livres contracté une dizaine d'années plus tôt. Le comte de Savoie dut pour sa part payer au prélat 900 livres d'indemnité. Enfin, le comte de Genève accepta de renoncer à la poursuite de toute procédure judiciaire et fit grâce de 200 livres sur ce que lui devait l'évêque. Il était enfin convenu que Amédée III de Genève (1320-1367) pouvait entrer en possession de la forteresse et la reconstruire, tandis que la supériorité féodale des évêques de Genève était admise par les parties²⁵.

L'abandon du site castral. En 1329, la forteresse était réduite à l'état de masures (*platea sive casale*²⁶), le corps de logis principal ayant subi d'intenses bombardements lors du siège de 1320, la tour ayant été sapée et certains édifices rasés jusqu'à leurs fondations peu après²⁷. Il est probable que le comte Amédée III de Genève ait ensuite sommairement restauré les défenses de son château, mais celui-ci perdit sa valeur stratégique et cessa d'être au centre des affrontements jusqu'à la fin du conflit delphino-savoyard en 1355²⁸.

Dès avant 1350, Amédée III semble avoir vendu ou cédé en abergement des terrains placés entre le château et l'actuelle rue de l'Hôtel-de-Ville. Deux maisons se dressaient déjà à cette date sur ces parcelles²⁹, trois en 1367³⁰ et cinq en 1384-1392³¹. De même, le comte de Genève donna en fief, au mois

de mars 1354, la cour (*platea; casale*) et une partie du jardin (*platea sive curtile*) de la forteresse au conseiller comtal Humbert de La Naz³². Dès 1332 en effet, Amédée III avait désarmé la fortification et confié l'office de vidomne comtal, en charge de l'exécution des criminels de la ville, à son châtelain de Gaillard (France, Haute-Savoie). Le vidomne épiscopal de la cité continua néanmoins, jusqu'à la Réforme, de remettre solennellement les condamnés à mort entre les mains des officiers comtaux au débouché de l'actuelle rue de l'Hôtel-de-Ville, devant la grande porte de la cité³³. Si le château avait été privé de garnison, le site castral (*castrum*³⁴; *casale castri*³⁵) disposait encore de ses principales défenses à l'extrême fin du XIV^e siècle. Le châtelain de Gaillard veilla ainsi, en 1390, à pourvoir une poterne d'une serrure, craignant quelque trouble suite au décès du chevalier Pierre du Pont, propriétaire d'une maison contiguë à la forteresse³⁶.

La Maison de Savoie acquit la fortification avec l'achat du comté de Genève en 1401. Le «chosal du vieux château» (*casale castri veteris Gebennensis*;

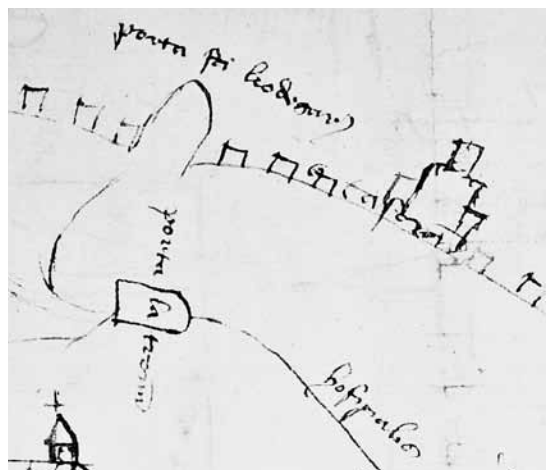


Figure 123
Plan de la ville de Genève, détail, GUILLAUME BOLOMIER, 1429 (AST). Cette esquisse permet de constater que les ruines du château (*castrum*) étaient encore imposantes dans le premier quart du XV^e siècle et restaient dominées par la tour (à droite); celle-ci semble même toujours couronnée d'une échauguette. La destruction de la forteresse fut probablement achevée au milieu de ce siècle. On observe enfin que l'auteur situe correctement la tour castrale, décalée et en retrait par rapport à la porte de la ville dite du Château ou des Larrons (*porta latronorum*) et non à proximité de celle-ci. – Texte p. 150 et voir fig. 96, p. 108.

*castrum seu casale castris veteris*³⁷) fut alors divisé en six lots, dont quatre indivis, donnés en abbergement dès le 28 novembre 1412³⁸. La concession de quatre autres parts, les 4 novembre 1423, 11 et 29 mai et 14 août 1424, acheva le démembrement du site castral³⁹. Cependant, le duc de Savoie se réservait expressément le droit de reprendre les parcelles abergées, dans le cas où il désirerait reconstruire le château⁴⁰. De même, envisageant de céder les lieux à l'évêque de Genève, en 1429-1430, le duc l'autorisait à raser les dernières ruines, mais lui interdisait de fortifier la place⁴¹. En réalité, ces clauses militaires restrictives ne constituaient que des vues de l'esprit, car, si les vestiges de la forteresse étaient encore imposants en 1429 (fig. 123), leur emplacement avait, depuis le milieu du XIV^e siècle, davantage une valeur immobilière qu'un intérêt stratégique.

Les ruines du château de Genève disparurent peu après et ses dernières courtines se confondaient

dès le milieu du XV^e siècle avec l'enceinte de la cité (*murus dicte civitatis seu castris antiqui*⁴²). Certes, les notaires identifiaient encore en 1547-1548 un «mur ancien de l'ancien château» et, en 1565, la «cave du château»⁴³, mais la forteresse était alors complètement englobée dans des habitations privées (fig. 97, n° 13 et 124). Finalement, on oublia peu à peu l'emplacement précis de la forteresse jusqu'aux recherches historiques entreprises au XIX^e siècle⁴⁴.

Description

Situation. Le château de Genève était établi dans la haute-ville, à l'angle sud-est de l'enceinte réduite (*in angulo ipsius civitatis*⁴⁵). Il s'inscrivait dans le prolongement et au sud-est des maisons bordant l'actuelle rue de l'Hôtel-de-Ville, mais se trouvait séparé de l'habitation occidentale la plus proche

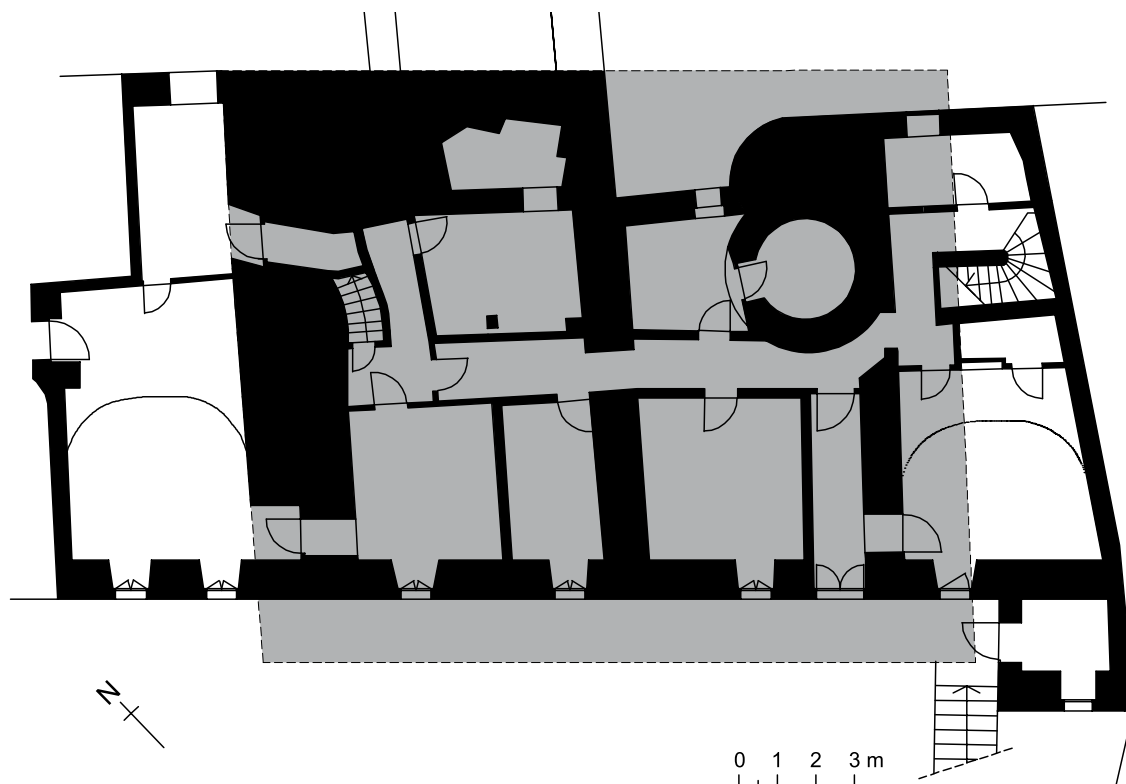


Figure 124

Plan du rez-de-chaussée inférieur de l'immeuble n° 8, rue de l'Hôtel-de-Ville, d'après les relevés de J. CHEVALLAZ, 1985, et P.-A. GIRARD, 1986 (IMAHGe). La trame grise indique l'emprise hypothétique de la grande tour du château. Une ancienne cage d'escalier tronquée et uniquement visible à ce niveau, doublée à l'est par les fondations d'une vis supérieure, permet d'imaginer la disposition de l'angle intérieur oriental du bâtiment médiéval. – Texte pp. 150 et 153.

par une cour⁴⁶. Au nord, il longeait l'artère principale de la cité et faisait face à la place de la Taconnerie et à un îlot d'habitat compris entre les murs de la haute-ville et l'actuel temple de l'Auditoire (église Notre-Dame-la-Neuve). En outre, il flanquait à l'est la grande porte de la cité, dénommée porte du Château⁴⁷. A l'extérieur de la ville, la forteresse dominait, à l'est et au sud-est, la place du faubourg dit du Bourg-de-Four⁴⁸ et les habitations occupant le côté occidental de l'actuelle rue de Saint-Léger. Enfin, elle surplombait au sud un grand jardin clos («curtil dou chatel»⁴⁹) et deux voies (actuelles rue René-Louis-Piachaud, rue de la Croix-Rouge et rampe de la Petite-Treille) parcourant la base et la pente des crêts dits de Palais (fig. 125).

Sa position constituait par conséquent l'atout stratégique majeur de la forteresse : elle commandait l'une des deux entrées principales de la haute-ville et dominait cinq axes dont deux grandes places publiques. Mais, se trouvant pratiquement noyé dans le tissu urbain, le château était fort vulnérable. En effet, ainsi que permettent de le constater les opérations militaires conduites en 1291 par le comte de Savoie⁵⁰, le siège de la forteresse était facilité par le voisinage des habitations environnantes, sur lesquelles des bretèches hostiles (*eschiffve*) pouvaient être élevées. De même, la proximité du quartier capitulaire fortifié et de la cathédrale, dont le sommet et les tours étaient garnis de défenses, représentait une menace redoutable. Ainsi, tandis que les citoyens se retranchaient dans l'enceinte canoniale, Amédée V de Savoie avait dressé en 1291 une catapulte dans la Cour de Saint-Pierre afin de bombarder la fortification comtale. Enfin, la situation exposée de la grande tour du château, en bordure d'un jardin cultivé en pente, affaiblissait considérablement le bâtiment. Le comte de Savoie avait tout naturellement concentré ses assauts sur ce flanc sud, en 1291 et 1320, procédant à la sape de l'édifice et le soumettant aux tirs directs de puissants engins névrobalistiques⁵¹.

Disposition générale. Seule une fine analyse historique du parcellaire est en mesure de déterminer avec précision l'amplitude du château. A la fin du XV^e siècle, son emplacement recouvrait huit parcelles d'habitations et de jardins, comprises entre la maison de l'official (rue de l'Hôtel-de-Ville 8) et le «pas» de la porte de la cité (n° 16), longeant

l'actuelle rue de l'Hôtel-de-Ville et s'étirant jusqu'à la promenade de la Treille⁵². Par conséquent, contrairement à ce qu'on a pu penser⁵³, la forteresse restait confinée, au sud-est, aux abords immédiats de la porte du Château. Cet îlot appartenait à la paroisse de Notre-Dame-la-Neuve qui s'étendait, sur le côté méridional de la rue de l'Hôtel-de-Ville, de la maison de l'official à l'actuel mur de soutènement de la rampe de la rue de l'Hôtel-de-Ville (place du Bourg-de-Four 30)⁵⁴.

Dans le premier quart du XIV^e siècle, la forteresse occupait une vaste terrasse rectangulaire, mesurant environ de 49,70 à 53,40 m de longueur pour 28 à 37 m de largeur, bordée au nord et à l'est par des fossés. Comme on le verra, elle s'organisait en deux ensembles : le premier consistait, au nord-ouest, en une grande tour résidentielle, le second formait, au sud-est, une place s'étendant au-devant de logis secondaires. Cette disposition éclaire singulièrement les conditions de la fondation du château comtal et rend bien compte du développement de ses défenses.

L'emplacement de la tour maîtresse indique que les comtes de Genève avaient reçu dans la première moitié du XII^e siècle un terrain vierge de construction, probablement une place publique bordant une rue inscrite dans le prolongement de la place de la Taconnerie (fig. 21). L'ouvrage devait en outre, à l'origine, se dresser face à et hors de l'enceinte réduite de la cité, participant ainsi à la défense de la ville sans porter préjudice aux droits des évêques et des citoyens. Par conséquent, cette situation répondait pleinement aux conditions émises en 1124 par les prélats.

Or, dès les années 1170, les comtes avaient entamé un mouvement d'empiétement sur le domaine public et le parcellaire urbain, afin d'isoler le château et d'accroître ses fortifications, mais aussi afin de mieux intégrer l'ensemble dans l'enceinte de la ville. Leur objectif était notamment de déplacer le dispositif d'entrée de la cité, qui devait primitivement se situer face à la Taconnerie, afin d'interdire tout passage public à travers l'espace castral, tout en mettant la nouvelle porte, établie au débouché de l'actuelle rue de l'Hôtel-de-Ville, sous le commandement de leur forteresse⁵⁵. Les protestations véhémentes formulées par les évêques de 1184 à 1219 à l'encontre des travaux d'agrandissement du château se révèlent ainsi à la hauteur des enjeux qui prévalaient alors, d'autant plus que le chantier

comtal provoqua une modification radicale de tout le front sud de la ville⁵⁶.

Enfin, le découpage paroissial montre que la Maison de Genève dut prendre une part

prépondérante dans la fondation de l'église Notre-Dame-la-Neuve⁵⁷. Les limites de la paroisse dépendant du lieu de culte épousaient en effet les courtines de la forteresse et devaient inclure les

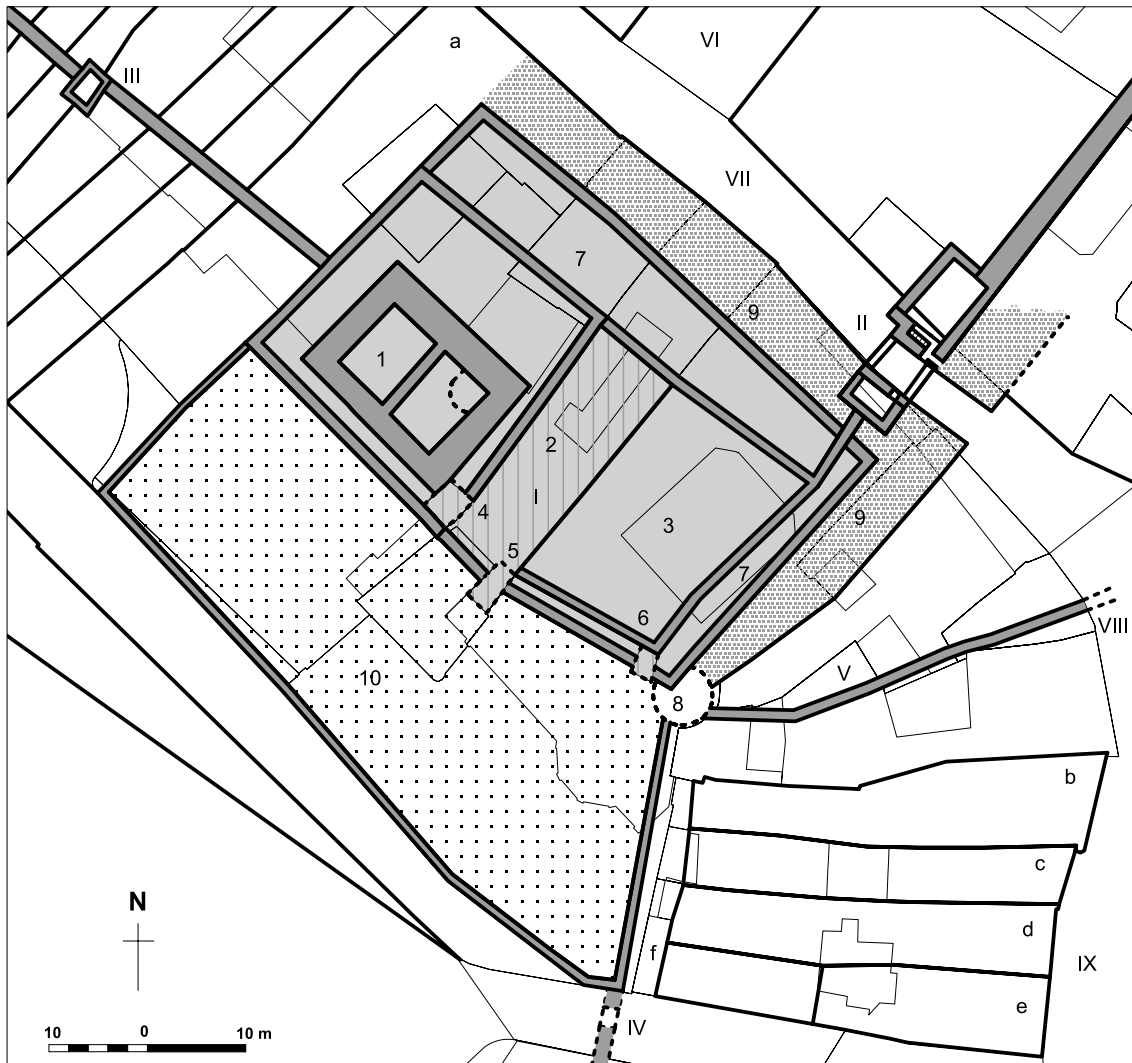


Figure 125

Plan hypothétique du château de Genève et de ses abords en 1320 (IMAHGe). La trame en gris foncé représente l'emprise de la forteresse; celle formée de points indique le tracé des fossés. – I. Château: 1. Tour; 2. Emplacement supposé de la chapelle et des corps de logis secondaires (trame hachurée); 3. Cour; 4-5-6. Tourelles attestées au XVII^e siècle; 7. Braies; 8. «Petit molard»; 9. Fossés; 10. Jardin. – II. Grande porte de la cité dite Porte du château. – III. Tour Coponay; une porte de la cité était percée à l'est. – IV. Porte Punaise attestée dès 1357. – V. Mur de défense avancée de la ville? – VI. Place de la Taconnerie. – VII. Rue de l'Hôtel-de-Ville. – VIII. Place du Bourg-de-Four. – IX. Rue du Puits ou de Saint-Léger. – a. Parcelle de Pierre Balestarii, occupée par la maison de l'official au XV^e siècle. – b. Parcelle du défunt clerc Pierre Garita. – c. Parcelle et four du clerc Raoul de Grandson. – d. Parcelle du chevalier Pierre de Ternier. – e. Parcelle de Durier De La Roche et Marguerone De Saint-Léger, sa femme, et, à l'arrière, grange dite de Saint-Aspre. – f. Allée attestée dès 1436 et formant peut-être le vestige d'un ancien fossé. – Texte pp. 27, 150-154, 162 et 168.

défenses avancées de la cité (fig. 16). Cette délimitation, probablement établie au tournant des XII^e-XIII^e siècles, avalisait en quelque sorte le rayonnement alors acquis par le château de Genève.

Les bâtiments. Seules quelques pièces comptables laconiques, établies par l'administration savoyarde à la fin du XIII^e siècle⁵⁸ et par les officiers des comtes de Genève au début du siècle suivant⁵⁹, renseignent sur l'organisation de la forteresse. L'étude monumentale de cette dernière doit par conséquent passer par le recoupement de sources manuscrites et iconographiques hétérogènes, et par l'examen des rares indices archéologiques mis au jour.

Si le château de Genève était revêtu d'un prestige éminent, se voyant notamment qualifier de « palais » en 1307 (*palatium sive castrum Gebennensis*⁶⁰), il ne constituait en réalité qu'une simple « maison forte maçonnée » (*domus fortis murea qua vulgariter dicebatur castrum Gebennensis*⁶¹; *castrum seu domus fortis Gebennensis*⁶²) qui consistait essentiellement en une grosse tour (*turris Gebennensis*⁶³; *castrum seu turris Gebennensis*⁶⁴; *castrum seu turris civitatis*⁶⁵; *turris seu castrum Gebennensis*⁶⁶).

Sur la base d'observations de Jean-Daniel Blavignac et des plans cadastraux réalisés en 1726-1728 et 1837-1840⁶⁷, Louis Blondel supposa que la grande tour occupait l'angle sud-est du château, dans le prolongement de la porte de la cité⁶⁸. Le beffroi se dressait en fait à une vingtaine de mètres au nord-ouest de cet emplacement hypothétique. D'importants vestiges de ses soubassements subsistent en effet au rez-de-chaussée inférieur de la maison Turretini (rue de l'Hôtel-de-Ville 8-10)⁶⁹, côté Treille, permettant de situer précisément l'ouvrage, placé en rupture de pente dans le prolongement de la place de la Taconnerie, et de restituer son plan (fig. 124). La tour formait un imposant corps de logis rectangulaire, orienté nord-ouest/sud-est, mesurant, hors œuvre, environ 18,40 m de longueur pour 15,40 m de largeur. Elle présentait des murs très puissants, atteignant 2,70 à 3,70 m d'épaisseur.

Son plan et ses dimensions exceptionnelles paraissent apparenter l'édifice aux grandes tours résidentielles, dites zaehringiennes, élevées en Suisse de la seconde moitié du XII^e au début du XIII^e siècle, notamment à Moudon, Nydegg (Berne) et Thoune⁷⁰. Comme dans ce dernier exemple, un escalier à vis a pu être construit dans un angle

intérieur, ainsi que permet de le supposer un petit local circulaire, tardivement voûté, situé à l'est des vestiges de la fortification. La tour de Genève paraît cependant se distinguer de ses homologues zaehringiennes par la présence d'un mur de refend, de 1,30 m d'épaisseur, divisant le bâtiment en deux espaces. En outre, dans l'ancien diocèse de Genève, et si l'on exclut les grandes tours vraisemblablement construites aux XIII^e-XIV^e siècles, elle ne semble pas avoir eu d'équivalent⁷¹.

L'exemple des tours zaehringiennes permet de penser que la construction de l'édifice majeur du château de Genève dut sans doute intervenir à la fin du règne du comte Amédée I^{er} de Genève (1128-1178). Ainsi, les travaux d'agrandissement de la forteresse, condamnés vers 1174 et en 1184, ont pu immédiatement faire suite à l'érection de la tour. Par ailleurs, son édification, peut-être autorisée vers 1168 par l'empereur⁷², aurait évidemment remplacé un premier ouvrage défensif élevé après 1124, sans doute en terre et en bois, et probablement démantelé après 1156 ou 1162.

La tour devait se dresser sur quatre ou cinq niveaux, le premier ou le deuxième étage recevant l'accès. Suivant un procédé classique, cette entrée était protégée par un pont-levis s'abaissant vraisemblablement sur un chemin de ronde de l'une des courtines contiguës⁷³. La base du bâtiment servait sans doute de dépôt où étaient conservés les légumes, la farine et le vin qui furent dérobés en 1320⁷⁴. L'une des pièces supérieures accueillait la salle d'apparat (*aula*)⁷⁵. Enfin, des bardeaux couvraient la toiture à la fin du XIII^e siècle⁷⁶.

La tour était enfermée dans une chemise quadrangulaire dont Louis Blondel semble avoir mis au jour un tronçon, au nord, dans la cour de la maison Turretini (rue de l'Hôtel-de-Ville 10)⁷⁷. Les vestiges découverts plus récemment contre la façade méridionale de l'hôtel Tonnet (rue de l'Hôtel-de-Ville 12), datés des XIII^e-XIV^e siècles, pourraient également appartenir à cette enceinte⁷⁸. Cette dernière, couronnée de coursières⁷⁹, était percée d'une poterne et surmontée d'une bretèche (*mueta*), située à l'ouest de la tour⁸⁰.

Des corps de logis secondaires, pourvus de couvertures de bardeaux⁸¹, devaient s'appuyer contre la chemise de la tour, au sud-est. Les fouilles effectuées au sud de la maison Tonnet ont en effet permis de découvrir « les fondations d'une maison étroite dont l'angle sud-est devait être arrondi »,

paraissant dater du XIII^e siècle. Ces maçonneries, placées au sud-est de la tourelle sud de la maison Turretini, se prolongeaient perpendiculairement contre la face ouest de l'avant-corps de l'hôtel Tonnet⁸². Le château disposait d'une chapelle établie dans un édifice indépendant. Celle-ci était surmontée d'une «guérite» (*moeta*⁸³) et comportait une tourelle (*tornella*) commandant une poterne percée dans la courtine⁸⁴. On peut ainsi supposer que les tours sud des maisons Turretini et Tonnet, attestées au XVII^e siècle seulement⁸⁵, ont pu succéder à des tourelles des bâtiments castraux. Un petit logis en bois (*domuscula*), à côté d'une poterne, devait s'inscrire à l'est de la tour du château. D'après un acte d'abergement passé en 1424, il mesurait 7,70 m (24 pieds) de longueur pour environ 4,50 m (14 pieds) de largeur et confinait, au sud-ouest, à une place de même dimension⁸⁶. On sait aussi que le comte de Genève fit construire une autre maison (*domus*) en 1309-1310⁸⁷. Les édifices disposaient enfin d'un puits, d'un four et d'une cave encore conservée au milieu du XVI^e siècle⁸⁸.

Une grande cour (*platea*), atteignant environ 17,60 m (55 pieds) de largeur⁸⁹ au sud-est des corps de logis secondaires, formait une défense avancée du château au-dessus de la place du Bourg-de-Four. La construction de l'hôtel De la Rive (rue de l'Hôtel-de-Ville 14), en 1841, permit de découvrir «la trace d'une tour carrée» au sud-est de la parcelle⁹⁰. Il s'agit vraisemblablement de la tourelle visible sur les plans cadastraux dressés aux XVII^e et XVIII^e siècles⁹¹ et ayant peut-être commandé, au Moyen Âge, l'angle sud-est de la cour de la forteresse. Au nord, l'enceinte de la place rejoignait la chemise de la tour pour former une courtine, d'environ 56,30 m (22 toises) de longueur, surélevée en 1283-1284⁹².

Enfin, le château était protégé par de longs murs bas, édifiés par les comtes de Savoie de 1283 à 1286, délimitant des braies (*braccæ*)⁹³. Les travaux avaient commencé au sud-est, du côté de la place du Bourg-de-Four, par l'aplanissement du terrain. Le mur (*murus bracarum*), percé d'une porte, avait été ensuite prolongé perpendiculairement, vers le nord-ouest, le long de la rue de l'Hôtel-de-Ville. Cette dernière portion de courtine atteignit environ 66,60 m (26 toises) de longueur. Un tronçon de ce mur, de près de 1,50 m d'épaisseur, semble avoir été conservé dans le corps de logis oriental de la maison Turretini (rue de l'Hôtel-de-Ville 10)⁹⁴.

De même, on observe au sud-est de l'hôtel De la Rive et dans la cave du n° 32, place du Bourg-de-Four (librairie Jullien), un puissant mur hémicirculaire déjà perceptible sur le plan cadastral dressé en 1726-1728⁹⁵. On peut se demander si cet ouvrage ne renforçait pas le mur de braie du château comtal, ou s'il ne fut pas tardivement édifié, aux XV^e-XVI^e siècles, afin de doter l'enceinte de la haute-ville d'une petite plate-forme d'artillerie. Son socle formait en quelque sorte une motte, peut-être le «petit molard» (*molare modicus*) qui surplombait en 1424 les maisons de la rue de Saint-Léger⁹⁶.

L'aménagement des braies avait été précédé, en 1282-1283, du creusement de fossés, probablement afin d'isoler la résidence comtale de la rue de l'Hôtel-de-Ville et des abords de la porte de la cité. Le chantier s'était aussi accompagné de l'érection de palissades constituant sans doute des défenses de contrescarpe⁹⁷, et avait vraisemblablement entraîné la construction d'une tour-porte sur l'actuelle rue de l'Hôtel-de-Ville (porte du Château)⁹⁸. Le fossé oriental se prolongeait peut-être à l'arrière des maisons occupant le côté occidental de la rue de Saint-Léger. Il a pu en effet perdurer après la ruine de la forteresse sous la forme d'une allée, attestée dès 1436⁹⁹ et toujours existante. On ignore en revanche où était placée la grande porte de la forteresse, couronnée d'une bretèche (*moeta*¹⁰⁰). Il est possible qu'elle s'ouvrait sur la cour; par conséquent elle aurait été inscrite à proximité de la porte du Château¹⁰¹.

Matthieu de la Corbière

LE CHÂTEAU DE L'ÎLE ¹⁰²

Dénominations: *munitio de Insula* (1219); *castrum Insule* (1227); *castrum Sancti Gervasii* (1287); *fortalitium Insulle* (1431); *castrum vocatum Insula circumdatum aqua lacus et Rodani* (1433).

Localisation: ancienne «grande tour» au n° 1, rue de la Tour-de-l'Île; x = 500020; y = 117886.

Contexte et évolution: prise de possession en 1287 par le comte Amédée V de Savoie (1285-1323) après quatorze semaines de siège. Prise de possession en 1529 par la Commune. Gestion par la Société économique (1798-1847). Propriété de la Ville de Genève depuis 1847.

Construction: vers 1215-1219 par l'évêque Aymon de Grandson (1215-1260): bâtiment en bois et en terre, avec substructions en pierre. Edification en pierre probablement après 1250. Reconstruction complète de 1288 à 1319 par le comte Amédée V de Savoie.

- ¹⁷¹ EDOUARD MALLET, «La plus ancienne chronique de Genève 1303-1335», *MDG*, IX, 1855, 13, pp. 301-302; PIERRE DUPARC, *Le Comté de Genève IX^e-XV^e siècle*, *MDG*, XXXIX, 2^e éd., 1978, pp. 240-243.
- ¹⁷² EDOUARD MALLET, «La plus ancienne chronique de Genève 1303-1335», *MDG*, IX, 1855, 57, p. 309.
- ¹⁷³ TD, Af 61.
- ¹⁷⁴ *Ibid.*, KAa 122/2-3v et 43v-44, 1372 et 1374; *ibid.*, KAa 125/8v, 1374; *ibid.*, KAa 139/9v, 1374; *ibid.*, Af 61, 1393.
- ¹⁷⁵ *Ibid.*, Af 61.
- ¹⁷⁶ ELOI-AMÉDÉE DE FORAS, *Armorial et nobiliaire de l'ancien duché de Savoie*, II, Grenoble, 1878, p. 128.
- ¹⁷⁷ TD, Af 61 et Af 62; ADHS, SA 18226, Receveur général (1392-1393)/5.
- ¹⁷⁸ TD, Aa 3/82-83v, 110v-113, 117v-119 et 318-319; *ibid.*, Ca 21/122-123 et 161v; *ibid.*, KAa 139/25-25v; *ibid.*, KAa 126/48-50v; Archives A 2-9, liasse non titrée/66v et 68.
- ¹⁷⁹ TD, Aa 3/98-99; *ibid.*, Ca 21/122-123; Archives A 2-9, liasse non titrée/68.
- ¹⁸⁰ TD, Aa 3/136-138; *ibid.*, Aa 4/253v-254v, 1446; *ibid.*, Aa 5/518-519v, 1463. Voir également ci-dessus note 177.
- ¹⁸¹ Voir ci-dessus note 27.
- ¹⁸² *Domus de Longemalaz*, 1441; «grande maison de Longemalaz», 1526; *magna domus Ripparie*, 1527 (MAH GE III, note 174, pp. 346-347).
- ¹⁸³ JEAN DE LA CORBIÈRE, *Antiquités de Genève*, Genève, 1753, p. 44 (BGE, Ms. fr. 789). EDOUARD MALLET, «Du pouvoir que la Maison de Savoie a exercé dans Genève», *MDG*, VII, 1849, note p. 340. GALIFFE 1869, note 1, p. 11.
- ¹⁸⁴ LOUIS BLONDEL, «Notes d'archéologie genevoise, IV», *BHG*, IV, 1916, pp. 55-70.
- ¹⁸⁵ Pour le tracé de l'enceinte, voir TD, Pa 403/338-339 et 339v-341.
- ¹⁸⁶ Pour l'emplacement précis de cette fontaine, voir Archives A 1/151-152 et TD, Ac 10/887-888.
- ¹⁸⁷ TD, Aa 3/117v-119.
- ¹⁸⁸ *Ibid.*, KAa 126/48v-49. La cure de la Madeleine occupa cette place entre 1430 et 1445 (*ibid.*, Aa 4/103-104).
- ¹⁸⁹ *Ibid.*, Aa 3/98-99.
- ¹⁹⁰ ALFRED CARTIER, «Inscription latine à la déesse Maia trouvée à Genève (décembre 1910)», *BHG*, III, 1911, p. 216; BURKHARD REBER, «Fouilles dans le quartier de la Madeleine, à Genève (1910)», *BHG*, III, 1911, p. 221; BURKHARD REBER, «Les fouilles sur l'emplacement de la Madeleine-Longemalle, à Genève», *BLNG*, XLI, 1914, p. 346; Chronique archéologique 1923, *Genava*, II, 1924, p. 91; LOUIS BLONDEL, «Le port gallo-romain de Genève», *Genava*, III, 1925, pp. 90 et 95 et fig. 1, p. 88; Chronique archéologique 1925, *Genava*, IV, 1926, pp. 68-74.
- ¹⁹¹ Voir ci-dessus note 166.
- ¹⁹² TD, Ca 9/14 n° 98, 1378; *ibid.*, Af 61, 1392-1393.
- ¹⁹³ *Ibid.*, KAa 139/25-25v.
- ¹⁹⁴ *Ibid.*, Aa 3/110v-113 et 117v-119.
- ¹⁹⁵ *Ibid.*, KAa 126/48-50v.
- ¹⁹⁶ Voir ci-dessus note 180.
- ¹⁹⁷ Voir ci-dessus note 166.
- ¹⁹⁸ TD, KAa 122/2-3v, 1372, et 43v-44, 1374; *ibid.*, KAa 139/9v, 1374; *ibid.*, KAa 87/8v, 1379; *ibid.*, KAa 126/70-72 (1385), 72v-75v (1391) et 79v-80v (1399). Pour les maisons occupant le bas de la rue de la Fontaine à cette époque, voir ci-dessus et *ibid.*, KAa 87/7, 1368; *ibid.*, Ca 9/14, n° 98 (1378) et 15, n° 109 (1378); *ibid.*, Pa 465, 1393.
- ¹⁹⁹ ADHS, SA 83.36, 1309. Archives A 2-2/542; P.H. 239; *MDG*, XVIII, doc. 116, pp. 192-193. TD, Ca 21/151v-152v; *ibid.*, Aa 3/98-99; *ibid.*, Pa 403/339v-341, 342-342v et 344-344v. Voir ci-dessus note 188. Contrairement à ce que pensait Louis Blondel, l'habitation concédée le 13 juin 1433 par l'évêque François de Metz (1426-1444) à son neveu Pierre Humbert, située à l'ouest de la résidence épiscopale, ne faisait pas partie de la parcelle de la maison de Longemalle (LOUIS BLONDEL, «Notes d'archéologie genevoise, IV», *BHG*, IV, 1916, p. 61; TD, Af 70); elle appartenait en effet en 1397 et 1424 à la famille Gay (TD, KAa 90/4; voir ci-dessus note 179 et ci-dessus note 200).
- ²⁰⁰ TD, KAa 139/35; *ibid.*, Ca 21/151v-152v.
- ²⁰¹ AST, Corte, Paesi, Genève, categoria 1, mazzo 3, titolo 1/37v(68v); TD, Af 5; *MDG*, XIV, doc. 270, pp. 286-287, 1300.
- ²⁰² TD, Af 8; *MDG*, XIV, doc. 290, pp. 314-315, 1303.
- ²⁰³ ADHS, SA 83.36, 1309.
- ²⁰⁴ AST, Corte, Paesi, Genève, categoria 1, mazzo 3, titolo 1/52(83); *MDG*, XIV, doc. 285, pp. 305-306, 1303. TD, Af 11; EDOUARD MALLET, «Aimon du Quart et Genève pendant son épiscopat 1304 à 1311», *MDG*, IX, 1855, VI, pp. 209-210, 1305. TD, Af 13; *MDG*, XVIII, doc. 3, pp. 4-5, 1312. TD, Af 14.
- ²⁰⁵ P.H. 170, 1309; *MDG*, XIV, doc. 315, pp. 351-354.
- ²⁰⁶ P.H. 173, 1310; *Les sources du droit*, I, doc. 60, pp. 112-113; EDOUARD MALLET, «Aimon du Quart et Genève pendant son épiscopat 1304 à 1311», *MDG*, IX, 1855, XXXV, pp. 273-277.
- ²⁰⁷ TD, Af 61.
- ²⁰⁸ Voir ci-dessus note 201.
- ²⁰⁹ Ce bâtiment est explicitement mentionné pour la première fois en 1445, suite à un partage de la maison épiscopale (TD, Aa 4/140-140v).
- ²¹⁰ *Ibid.*, Pa 403/343-343v et 344-344v, 1483.
- ²¹¹ Voir ci-dessus note 212.
- ²¹² Pour les propriétaires successifs de la maison de Longemalle de 1445 à 1692, voir TD, Aa 4/94v-96 et 140-140v; *ibid.*, Aa 5/192v-193v et 446-447v; *ibid.*, Aa 6/719v-721 et 750v-752; *ibid.*, Aa 8/649, 651v-652v, 652v-653v, 654-655, 800-801v et 894-894v; *ibid.*, Aa 24/516-519v, 520v-522v, 526v-528v, 529v-531v et 532v-534v; *ibid.*, Ac 10/873-882.
- ²¹³ Cette rectification apparaît pour la première fois sur le plan Céard dressé en 1837-1840 (Cadastre A 13, pl. 5).
- ²¹⁴ LOUIS BLONDEL, «Notes d'archéologie genevoise, IV», *BHG*, IV, 1916, pp. 65, 70 et fig. 6, p. 64.
- ²¹⁵ Chronique archéologique 1986-1987, *Genava*, n.s., XXXVI, 1988, pp. 46 et 48.
- ²¹⁶ Voir ci-dessus note 165.
- ²¹⁷ Cette porte est attestée pour la première fois en 1258, dans l'acte de vente de la parcelle de la future maison de Longemalle (voir ci-dessus note 165). On peut se demander si ne se dressait pas également au nord de la porte une seconde maison fortifiée, peut-être la *domus lapidea* vendue au XIII^e siècle par *Paganus de Porta Acaria* au Chapitre (ALBERT SARASIN, *Obituaire de l'église cathédrale de Saint-Pierre de Genève*, *MDG*, XXI, 1882, p. 20).
- ²¹⁸ DANIEL DE RAEMY, *Châteaux, donjons et grandes tours dans les Etats de Savoie (1230-1330), Un modèle: le château d'Yverdon, Cahiers d'archéologie romande*, 98, vol. 1, 2004, pp. 149-151.
- ²¹⁹ MARCEL GRANDJEAN, «Du bourg de château à la ville actuelle», dans *Rue, De la villette savoyarde à la commune fribourgeoise*, *Pro Fribourg*, 122, 1999, p. 18.

Les châteaux

- Cette appellation fautive est due à François Bonivard (BGE, Ms. fr. 138/18). Elle fut popularisée par Jean-Daniel Blavignac (*Etudes sur Genève depuis l'Antiquité jusqu'à nos jours*, II, Genève, 2^e éd., 1874, pp. 87-119), puis par Louis Blondel et Pierre Duparc.
- JEAN-DANIEL BLAVIGNAC, *Etudes sur Genève depuis l'Antiquité jusqu'à nos jours*, op. cit., p. 91; ETIENNE CLOUZOT,

- Anciens Plans de Genève XV^e-XVIII^e siècles*, MDG, VI, série in-4^o, 1938, pp. 137-141; CATHERINE SANTSCHI, «Jacob Spon et les débuts de l'archéologie régionale», *Genava*, n.s., XLVI, 1998, pp. 76-78.
- ³ MAH GE III, notes 3 et 7, p. 354.
- ⁴ FRANÇOIS BONIVARD, «De l'ancienne et nouvelle police de Genève et source d'icelles», MDG, V, 1847, p. 371. TD, Da 1/96v. Chronique archéologique 1938, *Genava*, XVII, 1939, p. 49. MAH GE III, pp. 23 et 25.
- ⁵ LOUIS BLONDEL, «Praetorium, palais burgonde et château comtal», *Genava*, XVIII, 1940, pp. 86-87; LOUIS BLONDEL, *Châteaux de l'ancien diocèse de Genève*, MDG, VII, série in-4^o, 1956, pp. 47 et 50.
- ⁶ GALIFFE 1869, pp. 244-246. Jean-Daniel Blavignac doute le premier de l'antiquité du château (JEAN-DANIEL BLAVIGNAC, *Etudes sur Genève depuis l'Antiquité jusqu'à nos jours*, Genève, op. cit., pp. 90-95). LOUIS BLONDEL, «Praetorium, palais burgonde et château comtal», *Genava*, XVIII, 1940, p. 86.
- ⁷ *Statio comitis Gebenn. in cognitione episcopi sit, ita tamen ut comes et familia ejus ecclesie et civibus et ecclesiasticis rebus non noceat...* (P.H. 5; *Les sources du droit*, I, doc. 3, pp. 2-5). DUPARC 1978, pp. 100-106.
- ⁸ *Les sources du droit*, I, doc. 5, pp. 6-7.
- ⁹ P.H. 12 et 13; *Les sources du droit*, I, doc. 8, pp. 9-14 et 9, pp. 14-15. DUPARC 1978, pp. 115-124.
- ¹⁰ P.H. 17 et voir P.H. 19; *Les sources du droit*, I, doc. 11-13, pp. 16-19. DUPARC 1978, pp. 124-126.
- ¹¹ Le comte accueillit somptueusement l'empereur à Genève en 1168, ce qui lui permit, peut-être, d'obtenir le blanc-seing tant convoité (DUPARC 1978, p. 127).
- ¹² *Super muro novo quem Willelmus comes construxerat extra castrum [...] dictum est et diffinitum ut idem murus demolitur et nullus [...] extra veterem murum castrum deinceps edificetur...* (P.H. 23 et voir P.H. 27; *Les sources du droit*, I, doc. 14, pp. 19-22 et voir doc. 17, pp. 24-27). Le premier acte peut être précisément daté grâce aux dignitaires ecclésiastiques présents. DUPARC 1978, pp. 136-138 et 141-143.
- ¹³ P.H. 47; *Les sources du droit*, I, doc. 18, pp. 28-30. P.H. 46; MARIE-CLAUDE JUNOD, «L'enquête contre Aimon de Grandson évêque de Genève 1227», MDG, XLVIII, 1979, I, 8, pp. 94-95 et voir pp. 27-30. P.H. 48, A; MDG, IV, doc. XXII, pp. 27-31, 1220.
- ¹⁴ MAH GE III, pp. 118-119, 1332.
- ¹⁵ ADHS, SA 62; EDOUARD MALLET, «Du pouvoir que la maison de Savoie a exercé dans Genève, Première période», MDG, VII, 1849, pp. 217-225, doc. XI, pp. 299-300, et XII, pp. 301-304. DUPARC 1978, pp. 169-172.
- ¹⁶ P.H. 71, 1261; Archives A2-1/163v; *Les sources du droit*, I, doc. 23, pp. 34-37.
- ¹⁷ Archives départementales de l'Isère, B 3783/9-12. EDOUARD MALLET, «Du pouvoir que la maison de Savoie a exercé dans Genève, Seconde période», MDG, VIII, 1852, pp. 81-123. DUPARC 1978, pp. 194-206 et 208.
- ¹⁸ AST, Corte, Paesi, Genève, categoria 13, mazzo 1, titolo 3, Genève (1291-1292). AST, Sezioni riunite, inventario 69, fo 5, mazzo 1, rullo 10, Chillon (1291). P.H. 123; MDG, I, doc. XIX, pp. 100-108. EDOUARD MALLET, «Du pouvoir que la Maison de Savoie a exercé dans Genève, Seconde période», MDG, VIII, 1852, pp. 185, 196-201, doc. XVII, pp. 236-237 et XXVI, pp. 250-251. DUPARC 1978, pp. 213-218.
- ¹⁹ ADHS, SA 63; EDOUARD MALLET, «Du pouvoir que la Maison de Savoie a exercé dans Genève, Seconde période», MDG, VIII, 1852, pp. 204-207 et doc. XXXIX, pp. 272-276. AST, Corte, Paesi, Genève, categoria 1, mazzo 5, titolo 3; *ibid.*, categoria 13, mazzo 1, titolo 4, Ile (1293-1295). DUPARC 1978, pp. 220-221.
- ²⁰ P.H. 153; LUIGI CIBRARIO et DOMENICO CASIMIRO PROMIS, *Documenti sigilli e monete appartenenti alla storia della monarchia di Savoia*, Turin, 1833, pp. 234-235. EDOUARD MALLET, «Aimon du Quart et Genève pendant son épiscopat, 1304 à 1311», MDG, IX, 1855, pp. 127-129. DUPARC 1978, pp. 235-238.
- ²¹ P.H. 165; EDOUARD MALLET, «Aimon du Quart et Genève pendant son épiscopat, 1304 à 1311», MDG, IX, 1855, pp. 152-157 et doc. XXII, p. 253. DUPARC 1978, pp. 240-243. Edouard de Savoie occupa le château de Genève, et non, comme on a pu le penser, le palais épiscopal.
- ²² ADHS, SA 64. DUPARC 1978, pp. 251-252.
- ²³ Voir ci-dessous note 25.
- ²⁴ AST, Sezioni riunite, inventario 69, fo 5, mazzo 2, rullo 22, Chillon (1319-1320); *ibid.*, fo 31, mazzo 2, Villeneuve (1319-1320); ADS, SA 12889, Bonne (1319-1320); *ibid.*, SA 15257, Evian-Féternes (1318-1320). EDOUARD MALLET, «La plus ancienne chronique de Genève, 1303-1335», MDG, IX, 1855, 34 et 35, pp. 304-305. AST, Corte, Paesi, Genève, categoria 1, mazzo 5, titoli 21 et 22; MDG, XVIII, doc. 30 et 31, pp. 34-37; *quia dicta domus fortis sive castrum dirruta sive dirrutum fuerat* (*ibid.*, doc. 70, p. 109). DUPARC 1978, pp. 262-263.
- ²⁵ AST, Corte, Paesi, Genève, categoria 1, mazzo 5, titoli 17, 23-30 et 32-33. AST, Corte, Paesi, Genève, categoria 1, mazzo 6, titoli 1, 3-9 et 13-15. AST, Corte, Paesi, Genève, categoria 1, mazzo 7, titolo 19. P.H. 197, 207, 208 et 209; MDG, XVIII, doc. 32-72, pp. 37-122. DUPARC 1978, pp. 263-268.
- ²⁶ P.H. 207; MDG, XVIII, doc. 72, pp. 114-118.
- ²⁷ Voir ci-dessus notes 24 et 25.
- ²⁸ Pour ce conflit et les événements cités, voir également MATTHIEU DE LA CORBIÈRE, *L'invention et la défense des frontières dans le diocèse de Genève, Etude des principautés et de l'habitat fortifié (XII^e-XIV^e siècle)*, MDAS, 107-108, 2002, pp. 37-171.
- ²⁹ TD, KCa 7/12-12v(27-27v), 1350; *ibid.*, KCa 6/87 (1350), 89 (1357), 90v (1350) et 92 (1350). Jur. Civ. Eb-2, 1350.
- ³⁰ TD, KCa 6/89v; *ibid.*, KCa 7/10(25); *ibid.*, KCa 14.
- ³¹ ADHS, SA 17743, Gaillard (1384-1385)/2; *ibid.*, SA 17744, Gaillard (1385-1386)/non numéroté. TD, KCa 7/18v(33v), 1392. Ces maisons disposaient également de jardins placés à l'arrière du château: ADHS, SA 17728, Gaillard (1366-1368)/non numéroté; *ibid.*, SA 17745, Gaillard (1386-1387)/non numéroté.
- ³² Archives Thuysset (Haute-Savoie, château de Menthon), communication aimable de M. Gérard Détraz; ELOI-AMÉDÉE DE FORAS, *Armorial et nobiliaire de l'ancien duché de Savoie*, IV, Grenoble, 1900, p. 244 et note 2, p. 245.
- ³³ Fin. M 1/38, 1373; *Les sources du droit*, I, doc. 97, pp. 178-181. ADS, SA 15464, Gaillard (1431-1432)/10. FRANÇOIS BONIVARD, *Chroniques de Genève*, I, éd. Micheline Tripet, Genève, 2001, p. 53.
- ³⁴ Fin. M 1/79, 1376; MDG, XVIII, doc. 196, p. 351. TD, KAA 87/13, 1427.
- ³⁵ TD, Ca 20/ 71, 1389.
- ³⁶ ADHS, SA 17746, Gaillard (1389-1390)/6. TD, Ca 20/99v(200). Voir ci-dessous note 46.
- ³⁷ TD, Af 65, 1413. La porte de ville adjacente à la forteresse fut qualifiée de «porte du vieux château» dès 1444 (*ibid.*, Bf 23).
- ³⁸ ADS, SA 15451, Gaillard (1418-1419)/3-4 et comptes suivants; *ibid.*, SA 15454, Gaillard (1421-1422)/12-13 et 15, voir également tous les comptes suivants. TD, Pa 1/11v-13. *Ibid.*, KAA 16/367; TD, KAf 22; *ibid.*, KCa 6/87v; *ibid.*, KCa 7/15(30).
- ³⁹ ADS, SA 15463, Gaillard (1430-1431)/5-7; *ibid.*, SA 15464, Gaillard (1431-1432)/4-5. Ces quatre parts comprenaient cinq parcelles.

- ⁴⁰ *Ibid.*
- ⁴¹ AST, Corte, Paesi, Genève, categoria 1, mazzo 7, titolo 21/55v. MATTHIEU DE LA CORBIÈRE, «Le "rideau de fer" de Genève ou du bon usage du plan Bolomier (1429)», *Histoire de cartes, Genève, XV^e-XX^e siècle, Patrimoine et architecture*, 14-15, 2005, pp. 11-12 et 14 et p. 17 (note 28).
- ⁴² TD, Pa 581/non numéroté, 1448.
- ⁴³ *Ibid.*, Pa 417/3v-4v et 16-17. RC 60/131v.
- ⁴⁴ JEAN-DANIEL BLAVIGNAC, *Etudes sur Genève depuis l'Antiquité jusqu'à nos jours*, *op. cit.*, pp. 87-95 et 115-116.
- ⁴⁵ Voir ci-dessus note 18.
- ⁴⁶ P.H. 48, A, 1220; *MDG*, IV, doc. XXII, pp. 27-31. TD, Aa 1/4, n° 21, vers 1341-1342; *ibid.*, Aa 2/107, 1411. Cette habitation fit place après 1422 à la maison de l'officialité ou dite du Sceau (*MAH GE* III, pp. 35-36).
- ⁴⁷ *MAH GE* III, pp. 162-168.
- ⁴⁸ Voir ci-dessus note 33.
- ⁴⁹ Archives A2-1/12, 1304; TD, Cf 144, 1316; *ibid.*, Aa 1/4, n° 21, vers 1341-1342; ADHS, SA 17728, Gaillard (1366-1368)/non numéroté. Le jardin (*ortus*) fut clôturé en 1284-1285 (AST, Corte, Paesi, Genève, categoria 13, mazzo 1, titolo 1, Genève (1284-1285)).
- ⁵⁰ Voir ci-dessus note 18.
- ⁵¹ *In reparatione foramina quod fecerat cathus in turre* (AST, Corte, Paesi, Genève, categoria 13, mazzo 1, titolo 3, Genève (1291-1292); *pro administrandis quibusdam necessariis ad dirutionem turris Gebenn*. [...] *pro ingentis et troya qui poni debebant ante turrim* (AST, Sezioni riunite, inventario 69, f° 31, mazzo 2, Villeneuve (1319-1320)).
- ⁵² Fin. KK 2/21v-24v; CHAPONNIÈRE 1852, p. 322.
- ⁵³ LOUIS BLONDEL, *Châteaux de l'ancien diocèse de Genève*, *op. cit.*, pp. 49 et 50; Chronique archéologique 1990-1991, *Genava*, n.s., XL, 1992, pp. 14-15.
- ⁵⁴ LUC BOISSONNAS, «La levée de 1464 dans les sept paroisses de la ville de Genève», *MDG*, XXXVIII, 1952, 841-868, p. 65.
- ⁵⁵ *MAH GE* III, pp. 27-29.
- ⁵⁶ *Ibid.*, pp. 26-30.
- ⁵⁷ LOUIS BLONDEL, «Le temple de l'Auditoire ancienne église de Notre-Dame-la-Neuve», *Genava*, n.s., V, 1957, p. 98. LOUIS BINZ, *Vie religieuse et réforme ecclésiastique dans le diocèse de Genève pendant le Grand Schisme et la crise conciliaire (1378-1450)*, *MDG*, XLVI, 1973, p. 265. On doit observer que le premier document citant l'église Notre-Dame est un acte passé en 1225 dans le lieu de culte par le comte Guillaume II de Genève; il faut aussi remarquer qu'un des témoins sollicités détenait une maison côtoyant le château comtal (JOSEPH-ANTOINE BESSON, *Mémoires pour l'histoire ecclésiastique des diocèses de Genève, Tarentaise, Aoste, et Maurienne, et du décanat de Savoie*, Annecy, 1759, 47, pp. 377-378; P.H. 48, A; *MDG*, IV, doc. XXII, pp. 27-31).
- ⁵⁸ AST, Corte, Paesi, Genève, categoria 1, mazzo 3, tituli 12 et 16, Genève (1267-1268), extraits; *ibid.*, mazzo 4, titolo 2, Genève (1267-1268), extraits; *ibid.*, categoria 13, mazzo 1, titolo 1, Genève (1278-1287); *ibid.*, titolo 3, Genève (1291-1292). Extraits publiés par EDOUARD MALLET, «Du pouvoir que la Maison de Savoie a exercé dans Genève, Première période», *MDG*, VII, 1849, doc. XXXIX, pp. 322-334.
- ⁵⁹ ADHS, SA 16968, Saconnex (1309-1310)/23v et *ibid.* (1310-1311)/65.
- ⁶⁰ P.H. 165; EDOUARD MALLET, «Aimon du Quart et Genève pendant son épiscopat, 1304 à 1311», *MDG*, IX, 1855, XXII, p. 253.
- ⁶¹ P.H. 207 et 209; *MDG*, XVIII, doc. 70, pp. 109-112, 1328 et doc. 71, pp. 112-114, 1329.
- ⁶² AST, Corte, Paesi, Genève, categoria 1, mazzo 5, titolo 17; *MDG*, XVIII, doc. 73, pp. 118-119, 1329.
- ⁶³ AST, Sezioni riunite, inventario 69, f° 31, mazzo 2, Villeneuve (1319-1320). AST, Corte, Paesi, Genève, categoria 1, mazzo 6, titolo 5; *MDG*, XVIII, doc. 56, pp. 80-82, 1323.
- ⁶⁴ AST, Corte, Paesi, Genève, categoria 1, mazzo 5, titolo 33; *MDG*, XVIII, doc. 41, pp. 49-50, 1320.
- ⁶⁵ AST, Corte, Paesi, Genève, categoria 1, mazzo 5, titolo 30; *MDG*, XVIII, doc. 44, pp. 56-58, 1320.
- ⁶⁶ AST, Corte, Paesi, Genève, categoria 1, mazzo 6, titolo 6; *MDG*, XVIII, doc. 57, pp. 83-87, 1323.
- ⁶⁷ JEAN-DANIEL BLAVIGNAC, *Etudes sur Genève depuis l'Antiquité jusqu'à nos jours*, Genève, *op. cit.*, pp. 88-89. Cadastre A 2, plan Jean-Michel Billon, pl. 5-6; Cadastre A 13, plan Céard, Jean-François Janin, 1837-1840, pl. 4.
- ⁶⁸ LOUIS BLONDEL, «Notes d'archéologie genevoise», *BHG*, octobre 1920, p. 365; LOUIS BLONDEL, *Châteaux de l'ancien diocèse de Genève*, *op. cit.*, pp. 49 et 50.
- ⁶⁹ DCTI, DPS, MS-c 75, relevés J. CHEVALLAZ (1985), P.-A. GIRARD (1986) et Cabinet Détail (1999).
- ⁷⁰ PAUL HOFER et HANS JAKOB MEYER, *Die Burg Nydeggen, Forschungen zur frühen Geschichte von Bern*, Bern, 1991, pp. 122-128 et 139-170. JÜRIG SCHWEIZER, «Burgen im bernischen Raum», dans RAINER C. SCHWINGES (dir.), *Berner Zeiten, Berns mutige Zeit, Das 13. und 14. Jahrhundert neu entdeckt*, Bern, 2003, pp. 327-335. ARMAND BAERISWYL, *Stadt, Vorstadt und Stadterweiterung im Mittelalter, Archäologische und historische Studien zum Wachstum der drei Zähringerstädte Burgdorf, Bern und Freiburg im Breisgau, Schweizer Beiträge zur Kulturgeschichte und Archäologie des Mittelalters*, 30, 2003, pp. 170-174. *MAH VD* VI, pp. 80 et 84-85.
- ⁷¹ MATTHIEU DE LA CORBIÈRE, *L'invention et la défense des frontières dans le diocèse de Genève*, *op. cit.*, p. 294.
- ⁷² Voir ci-dessus note 11.
- ⁷³ AST, Corte, Paesi, Genève, categoria 13, mazzo 1, titolo 1, Genève (1278-1281).
- ⁷⁴ *Ibid.*, categoria 1, mazzo 5, titolo 22; *MDG*, XVIII, doc. 31, pp. 36-37.
- ⁷⁵ AST, Corte, Paesi, Genève, categoria 1, mazzo 5, titolo 21; *MDG*, XVIII, doc. 30, pp. 34-36, 1320.
- ⁷⁶ AST, Corte, Paesi, Genève, categoria 13, mazzo 1, titolo 1, Genève (1282-1283).
- ⁷⁷ Chronique archéologique 1960-1961, *Genava*, n.s., IX, 1961, pp. 14-15.
- ⁷⁸ CHARLES BONNET, «Archéologie», dans *Hôtel Tonnet, Rue de l'Hôtel-de-Ville 12*, Genève, 1993.
- ⁷⁹ AST, Corte, Paesi, Genève, categoria 13, mazzo 1, titolo 3, Genève (1291-1292).
- ⁸⁰ *Ibid.*; ADHS, SA 17746, Gaillard (1389-1390)/6.
- ⁸¹ AST, Corte, Paesi, Genève, categoria 13, mazzo 1, titolo 1, Genève (1278-1286).
- ⁸² Voir ci-dessus note 78.
- ⁸³ AST, Corte, Paesi, Genève, categoria 13, mazzo 1, titolo 3, Genève (1291-1292).
- ⁸⁴ *Ibid.*, titolo 1, Genève (1278-1281).
- ⁸⁵ Cadastre A 1, Jacques Deharsu, 1689-1697.
- ⁸⁶ ADS, SA 15463, Gaillard (1430-1431)/5.
- ⁸⁷ ADHS, SA 16968, Saconnex (1309-1310)/23v.
- ⁸⁸ AST, Corte, Paesi, Genève, categoria 13, mazzo 1, titolo 1, Genève (1281-1282 et 1282-1283). AEG, RC 60/131v, 1565. Chronique archéologique 1950, *Genava*, XXIX, 1951, pp. 33-35.
- ⁸⁹ Voir ci-dessus note 32.
- ⁹⁰ JEAN-DANIEL BLAVIGNAC, *Etudes sur Genève depuis l'Antiquité jusqu'à nos jours*, *op. cit.*, pp. 88-89.
- ⁹¹ Voir ci-dessus note 67 et 85.
- ⁹² AST, Corte, Paesi, Genève, categoria 13, mazzo 1, titolo 1, Genève (1283-1284).

⁹³ *Ibid.* (1283-1284 et 1285-1286).

⁹⁴ DCTI, DPS, MS-c 75, relevés Gérard U. Ventouras (1989).

⁹⁵ Voir ci-dessus note 67; Cadastre G, plan Jean-François Grange, 1896-1911, pl. 21. LOUIS BLONDEL, «Notes d'archéologie genevoise», *BHG*, octobre 1922-juin 1923, p. 496.

⁹⁶ P. C., 1^{re} série, 42, communication aimable de M^{me} Isabelle Jeger.

⁹⁷ AST, Corte, Paesi, Genève, categoria 13, mazzo 1, titolo 1, Genève (1282-1283 et 1285-1286).

⁹⁸ *MAH GE* III, p. 168.

⁹⁹ TD, KAa 126/46v-47.

¹⁰⁰ AST, Corte, Paesi, Genève, categoria 13, mazzo 1, titolo 3, Genève (1291-1292).

¹⁰¹ Voir ci-dessus note 47.

¹⁰² *MAH GE* I, pp. 221-225; *MAH GE* II, pp. 170-183; LOUIS BLONDEL, «Le château de l'île et son quartier», *N4O*, 1916, pp. 3-32; LOUIS BLONDEL, «La tour et le château de l'île», *Genava*, XV, 1937, pp. 92-99; LOUIS BLONDEL, *Châteaux de l'ancien diocèse de Genève*, op. cit., pp. 29-33. ADS, SA 14778, Ballaison (1286-1287)/non numéroté.

Les ouvrages majeurs des enceintes urbaines

¹ Les informations postérieures à la Réforme émanent en partie des dépouillements effectués par l'ensemble des collaborateurs de l'Inventaire.

² TD, Ce 1/56.

³ *Postella noviter constructa in muris dicte civitatis prope domum de Sancto Apro* (Fin. M 3/36); *postella facta prope carnitium dicte civitatis inter domum Sancti Apri et dictam domum communem dicte communitatis* (P.H. 451; Archives A 1/201-202).

⁴ Fin. M 3/84.

⁵ *Ibid.* M 4/8(17), 10v(22), 24v-25(50-51) et 29v(60). Pour Robert Baudet, voir *ibid.*/33v-34(598-599), 1455 et LOUIS BLONDEL, «Topographie et défense de Genève à l'époque de l'Escalade (front de Plainpalais)», dans *L'Escalade de Genève, 1602, Histoire et tradition*, Genève, 1952, pp. 281-282.

⁶ Fin. M 4/47-47v(305-306) et 55(321).

⁷ *Ibid.*/22(575); Fin. P 1, pièce 57.

⁸ Fin. M 4/79v(690), 1455; *ibid.* M 7/36(179), 1459 (?); *ibid.*/20(388), 1463; *ibid.* M 10/non numérotés, 1481.

⁹ Chronique archéologique 1978-1979, *Genava*, n.s., XXVIII, 1980, p. 16; Chronique archéologique 1980-1981, *Genava*, n.s., XXX, 1982, fig. 9, p. 12; JACQUES BUJARD, «La Maison de Ville médiévale de Genève. Apports de l'archéologie», dans PAUL BISSEGER et MONIQUE FONTANNAZ (dir.), *Hommage à Marcel Grandjean, Des pierres et des hommes, Matériaux pour une histoire de l'art monumental régional*, BHV, 109, 1995, p. 68; CHARLES BONNET, PHILIPPE BROILLET, JACQUES BUJARD et JEAN TERRIER, «Le canton de Genève», dans *Stadt- und Landmauern, 2, Stadmauern in der Schweiz, Kataloge, Darstellungen*, Zurich, 1996, pp. 136 et 138.

¹⁰ *RC impr.*, II, p. 286.

¹¹ Voir ci-dessus note 9.

¹² «Remuer la porte Baudet plus en là tellement qu'on la voye depuis l'asle» (RC 53/127v, 166 et 170v; *ibid.* 54/50).

¹³ *Ibid.* 110/51. *MAH GE* III, pp. 293-294.

¹⁴ *MAH GE* III, p. 30.

¹⁵ *Ibid.*, p. 35.

¹⁶ Fin. M 4/3v(540), 26v-27(584-585), 27v-28(586-587), 31(593), 31v(594), 38v(608), 45v-55(622-641), 56v(644) et 73v(678); *ibid.* P 1, pièces 63, 68, 71, 73 et 87. Pour les dénominations de la tour, voir également ci-dessous notes 18, 20 et 21. La mention, le 30 mai 1453, d'une tour «neuve» placée auprès de la porte Baudet peut résulter d'une erreur de millésime du scribe ou se rapporter en fait à la tour de

Saint-Aspre, les comptabilités ne laissant en effet pas de doute quant à la chronologie du chantier de construction de la tour Baudet (JACQUES BUJARD, «La Maison de Ville médiévale de Genève. Apports de l'archéologie», op. cit., p. 72 et 80 (note 21).

¹⁷ *Ibid.* MARCEL GRANDJEAN, «L'architecture de brique "genevoise" au XV^e siècle», *NMAH*, 36/3, 1985, p. 330.

¹⁸ Fin. P 1, pièce 99; CAMILLE MARTIN, *La Maison de ville de Genève*, MDG, série in-4^e, III, 1906, «Pièces justificatives», II, pp. 114-117.

¹⁹ *RC impr.*, I, pp. 179 et 182. DEONNA 1929, 905, pp. 367-368.

²⁰ Fin. M 7/19-20(288-289), 23(350), 25v(352v) et 28(355); *ibid.* P 1, pièce 108; *RC impr.*, II, p. 124. Huit ans plus tard, NICOD FAVIER posa des toles sur le toit et plaça une nouvelle porte dans le niveau inférieur de l'édifice (Fin. M 9/14v et 16v).

²¹ *RC impr.*, IV, pp. 130, 132, 134, 135, 140, 147-148, 151, 156, 157, 159, 160, 161, 171, 175, 176, 186, 189-190, 208, 222, 237, 238, 243 et 274.

²² Jusqu'à la Réforme, on ne relève que quelques travaux d'entretien (Fin. P 2, pièces 75, 108 et 127-127bis, 1499, 1500 et 1502; *ibid.*, enveloppe VII, 1499; *ibid.* M 9/14v, 1470; *ibid.* M 13/26v (1505), 59 (1509), 86v (1512), 105 (1515), 123 (1516) et 135v (1518); *ibid.* P 3, pièce 35, 1534; etc.). La tour fut ensuite restaurée en 1612 et 1617 (LOUIS DUFOR, «La promenade de la Treille à Genève», *BING*, XXVIII, Genève, 1888, pp. 364-365; EMILE DOUMERGUE, *La Genève calviniste*, Lausanne, 1905, p. 310, note 1. Pour les travaux du XIX^e siècle, voir EMILE DOUMERGUE, op. cit., et JEAN-JACQUES RIGAUD, «Recueil de renseignements relatifs à la culture des beaux-arts à Genève», MDG, IV, 1845, p. 62.

²³ Chronique archéologique 1936, *Genava*, XV, 1937, pp. 49-51 et fig. 1, p. 48. MARC-ANDRÉ HALDIMANN et FRÉDÉRIC ROSSI, «D'Auguste à la Tétrarchie. L'apport des fouilles de l'Hôtel de Ville de Genève», *Annuaire de la Société suisse de préhistoire et d'archéologie*, 77, 1994, fig. 2, p. 55, pp. 56 et 57.

²⁴ Chronique archéologique 1976-1977, *Genava*, n.s., XXVI, 1978, pp. 86-88; Chronique archéologique 1994-1995, *Genava*, n.s., XLIV, 1996, fig. 4, p. 30; MARC-ANDRÉ HALDIMANN et FRÉDÉRIC ROSSI, «D'Auguste à la Tétrarchie. L'apport des fouilles de l'Hôtel de Ville de Genève», op. cit., pp. 56-57 et 79.

²⁵ CAMILLE MARTIN, *La Maison de ville de Genève*, op. cit., pp. 32-34. MARCEL GRANDJEAN, «L'architecture de brique "genevoise" au XV^e siècle», op. cit., p. 332.

²⁶ *RC impr.*, IV, p. 125; *ibid.*, XII, p. 193. JACQUES BUJARD, «La Maison de Ville médiévale de Genève. Apports de l'archéologie», op. cit., fig. 5, p. 70. Les aménagements et décors intérieurs seront étudiés dans un prochain volume de l'Inventaire des monuments d'art et d'histoire du canton de Genève consacré aux bâtiments et espaces publics de la ville. Pour une description plus complète de la tour, voir CAMILLE MARTIN, *La Maison de ville de Genève*, op. cit., pp. 26-55.

²⁷ *RC impr.*, IV, p. 151. Pour «olliet», voir JEAN-DANIEL BLAVIGNAC, *Comptes de dépenses de la construction du clocher de Saint-Nicolas à Fribourg, en Suisse de M.C.LXX à M.C.XC*, Paris, 1868, p. 109, note 403. Un certain nombre de ces ouvertures furent rénovées ou rouvertes au tournant des XIX^e-XX^e siècles (CAMILLE MARTIN, *La Maison de ville de Genève*, op. cit., p. 27 et notes 1 et 4, p. 32).

²⁸ CAMILLE MARTIN, *La Maison de ville de Genève*, op. cit., p. 29; JEAN-LOUIS MAIER, *Genavae Augustae, Les inscriptions romaines de Genève*, coll. *Hellas et Roma*, II, Genève, 1983, 9, p. 30.

²⁹ JACQUES MAYOR, «Fragments d'archéologie genevoise», *BHG*, I, 1892-1897, note 1, p. 130; CAMILLE MARTIN, *La Maison*